

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Boniface est ministre sans portefeuille. Il aura à remplir au sein du cabinet la très importante mission de porte-parole des provinces de l'Ouest qui sont, elles aussi, très importantes.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES RÉPERCUSSIONS AU MANITOBA DU PROJET AMÉRICAIN D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE ROSEAU—LES NÉGOCIATIONS QUANT À L'EXÉCUTION ET AU FINANCEMENT DES TRAVAUX PALLIATIFS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au premier ministre une question qui se rattache à celle que je lui ai posée le 7 décembre, au sujet du projet d'aménagement de la rivière Roseau, dans l'État du Minnesota, et de ses répercussions sur des régions de la province du Manitoba. Peut-être le ministre d'État représentant Saint-Boniface a-t-il également posé cette question au premier ministre. La Commission mixte internationale avait recommandé expressément que des travaux palliatifs soient exécutés au Manitoba avant l'achèvement du projet du Minnesota. En ce qui concerne les négociations à entamer pour le financement de ces travaux, le premier ministre avait répondu à l'époque qu'il se renseignerait. Est-ce que ces négociations ont eu lieu et, le cas échéant, qu'en est-il résulté?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il va falloir que je consulte le dossier de nouveau, et que je consulte également mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est certain que, dans son rapport, la Commission estime, comme nous, que certains de ces travaux sont inopportuns.

M. Epp: Le ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire s'il y a eu des négociations entre représentants américains et canadiens et si on a pris une décision au sujet du financement et de l'étalement des travaux palliatifs?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Ce rapport a été transmis officiellement aux deux gouvernements, il y a quelques jours seulement. Je vérifierai si les deux gouvernements sont entrés en contact depuis au sujet de cette question.

* * *

LES GRAINS

LA JUSTIFICATION DES FAIBLES VERSEMENTS FINAUX AUX CÉRÉALICULTEURS ET DES RETENUES MONÉTAIRES DE LA COMMISSION DU BLÉ

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Pourquoi le dernier paiement de la Commission canadienne du blé aux céréaliculteurs des Prairies a-t-il été aussi peu élevé, et pour quelle raison ceux-ci n'ont-ils pas reçu de déclaration accompagnant ce paiement final, donnant la

[M. Hnatyshyn.]

raison des retenues d'argent qu'a faites la Commission canadienne du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je ne sais pas à quoi le député fait allusion lorsqu'il parle de retenues qu'autrait faites la Commission canadienne du blé. Les derniers paiements sont faits, bien entendu, d'après les calculs de la Commission canadienne du blé en fonction des montants provenant de la vente des céréales pour chaque syndicat donné, déduction faite des paiements initiaux qui ont déjà été versés aux agriculteurs au moment de la livraison. En temps voulu, la Commission du blé rassemble toutes les données et remet à tous les producteurs un relevé complet faisant état d'une analyse des coûts et de tous les calculs appropriés, et il n'y a aucune raison de croire, à mon avis, qu'elle agira cette année de façon différente des autres années. En d'autres termes, le montant du paiement final est entièrement fonction du prix auquel la Commission du blé a réussi à vendre les céréales.

• (1500)

M. Malone: Comment se fait-il que l'agriculteur, en recevant son paiement définitif, ne peut pas savoir sur quoi repose le versement qui lui est fait? Si ce paiement est fonction du rendement de toute la région desservie par la Commission du blé, l'agriculteur n'a donc pas la possibilité d'évaluer sa propre entreprise, car les résultats portent sur les trois provinces de Prairies.

M. Lang: Si le député a une meilleure idée pour faire part de la situation à chaque agriculteur, je suis sûr que la Commission canadienne du blé serait heureuse de l'entendre. La Commission remet effectivement aux agriculteurs des Prairies un relevé de ses activités et indique la façon dont elle calcule les paiements définitifs. Chaque versement effectué ne tient pas compte, évidemment, de la quantité de blé qu'un agriculteur donné a livrée ni du le marché auquel celui-ci était destiné, et le député ne veut pas dire, j'espère, que la Commission du blé devrait essayer d'appliquer un tel système.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PERTE DE CHÈQUES ÉMIS À CERTAINS PRESTATAIRES DE LA RÉGION DE SARNIA—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le député de Sarnia-Lambton lui a-t-il signalé qu'environ 400 chèques d'un montant total de plusieurs milliers de dollars, émis par la Commission d'assurance-chômage et adressés à des prestataires de la région de Sarnia, ont été égarés? Dans l'affirmative, le ministre a-t-il réussi à déterminer l'origine de ce problème?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur, le député de Sarnia-Lambton m'a signalé ce problème car il s'aquitte toujours au mieux de ses fonctions, et je m'en suis occupé sans tarder.

Des voix: Bravo!